

La demande de raccordement ne peut se faire que si le bâtiment est identifié par une pastille verte ou bleue. Dans le cas contraire, il existe plusieurs situations :

Le bâtiment n'apparaît pas sur la carte mais il y a une pastille sur le terrain

L'outil de raccordement utilise des cartes «Google» plus ou moins récentes pour lesquelles l'image aérienne peut présenter une situation avant la construction du bâtiment (terrain nu). Si la pastille est rouge, c'est que le bâtiment est bien pris en compte mais que vous devez attendre que la zone soit ouverte aux raccordements.

Lorsque la pastille passera au vert, vous pourrez faire une demande de raccordement sur www.thd42.fr

Si le bâtiment est identifié par une pastille bleue, c'est que la zone est ouverte aux fournisseurs d'accès Internet (FAI). Si le raccordement n'a pas déjà été effectué, vous pouvez demander l'installation gratuite d'une prise chez vous sur www.thd42.fr puis choisir plus tard votre FAI*. Pour les immeubles, vous devez contacter directement le FAI* de votre choix pour l'installation gratuite d'une prise et pour vous abonner.

Si le raccordement est déjà réalisé, il suffit de contacter un FAI* pour s'abonner à une offre fibre.

*Fournisseurs d'accès internet.

Le bâtiment n'apparaît pas sur la carte et il n'y a pas de pastille sur le terrain

L'outil de raccordement utilise des cartes «Google» plus ou moins récentes pour lesquelles l'image aérienne peut présenter une situation avant la construction du bâtiment (terrain nu).

Le bâtiment a été construit récemment et n'a pas pu être pris en compte lors de la création du réseau.

Vous devez faire une demande de création de point de raccordement en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Selon les cas, le délai d'instruction peut aller jusqu'à six mois.

Pas de pastille sur le bâtiment ancien

Il s'agit d'un problème de référencement technique dans les bases de données de gestion du projet THD42.

Vous devez faire une demande de création de point de raccordement en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Il faut compter environ un mois pour que les opérations techniques soient effectuées et qu'une pastille apparaisse sur votre maison.

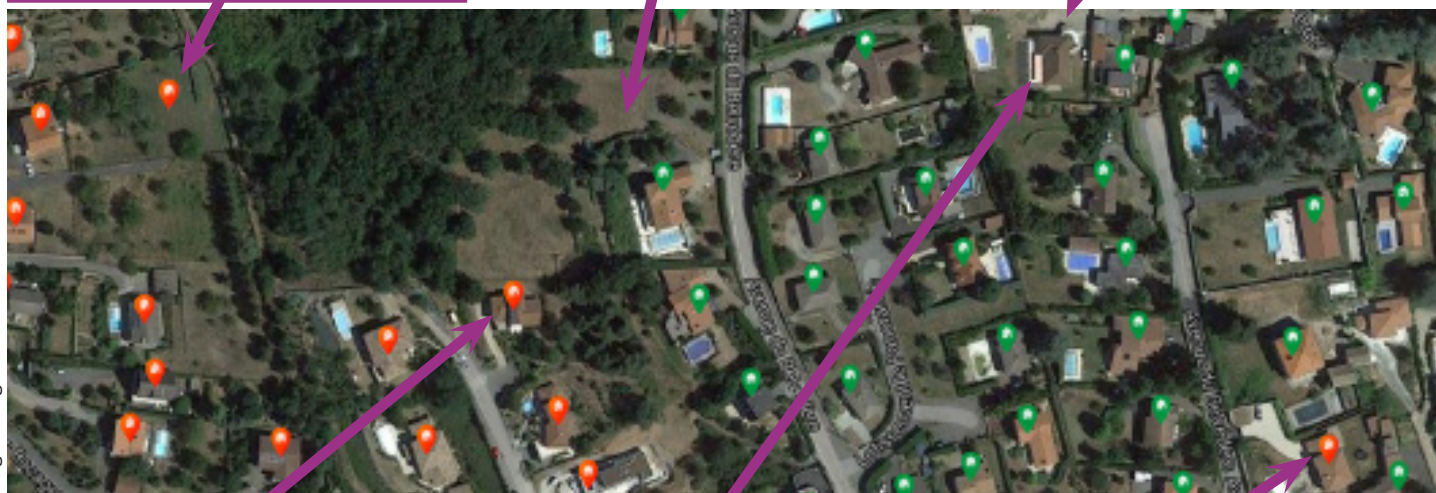


Image : Google

Pastille rouge dans une zone où toutes les pastilles sont rouges

Cette zone n'est pas ouverte aux raccordements. Selon les secteurs, les travaux sont prévus jusqu'en 2020. Rendez-vous sur le site www.thd42.fr pour savoir quand votre zone sera concernée.

Pastille rouge à proximité de pastilles vertes

Le bâtiment se situe juste en limite d'une zone raccordable. Il sera concerné par les raccordements selon les échéances du calendrier de travaux prévus jusqu'en 2020.

Pas de pastille sur le bâtiment récent

Le bâtiment a été construit récemment et n'a pas pu être pris en compte lors de la création du réseau. **Vous devez faire une demande de création de point de raccordement en utilisant le formulaire prévu à cet effet.** Selon la nature des travaux à prévoir sur le domaine public pour conduire la fibre vers le logement, il faut compter entre un et six mois de délai pour l'éligibilité.

Dans le cas d'un projet de construction, le délai d'instruction est de six mois.

Pastille rouge dans une zone où toutes les pastilles sont passées au vert

Il s'agit d'un problème de référencement technique dans les bases de données de gestion du projet THD42. Cela peut être dû à un problème d'adresse incohérente ou à des erreurs dans les plans des réseaux. Des interventions techniques sur le terrain et informatiques sont nécessaires pour corriger les erreurs. Selon les problèmes rencontrés, la mise à jour peut prendre de quelques semaines à deux mois. Vous pouvez signaler ce problème en nous écrivant sur : raccordement@thd42.fr